

Procès-verbal Assemblée Générale du 4 février 2022

Association HATHI

Adresse 10 Carheil 44170 La Grigonnais Tél. 06.82.21.40.59

Le 4 février 2022, à 10 Carheil 44170 La Grigonnais , les membres de l'association Florence BRZEZINSKI de Lubicz présidente, Philippe SORET trésorier, représentant d'Alexandra DROUET secrétaire absente, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente .

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par **Mme BRZEZINSKI de Lubicz**, présidente de l'association.

Elle était assistée de

M. SORET Philippe, trésorier de l'association, régulièrement convoqué, était présent.

Madame DELVAL Julie, Madame CARIOU Christelle et Madame JAVIER Morgane ont été désignées comme scrutatrices en leur qualité de bénévoles permanentes du refuge. Les assemblées générales ayant lieu en seing privé, selon l'article 17 des statuts de l'association, sont présents la présidente, la secrétaire, le trésorier et trois scrutatrices choisies par le bureau.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente et il a été fait lecture du rapport moral et financier et des mouvements d'animaux pour 2022

A l'issue du débat entre les membres du CA, travaux, organisation, budget, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour et toutes les résolutions ont été approuvée à l'unanimité.

Rapport moral et financier 2022 et des mouvements d'animaux 2022 ; cette résolution est approuvée à l'unanimité

Approbation du budget 2022 ; cette résolution est approuvée à l'unanimité

Approbation des travaux 2022 : cette résolution est approuvée à l'unanimité

Approbation de la suspension des prises en charge pour 2023 : cette résolution est approuvée à l'unanimité

Approbation de la création d'une équipe sportive canicross et mushing pour l'entrainement des chiens désignés, début d'activité avec création prévue pour 2023 : cette résolution est approuvée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13 H.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le trésorier de séance.

Julie DELVAL

A la Grigonnais, le 4 février 2023

Le Président de séance

Florence BRZEZINSKI de Lubicz

Le trésorier

Philippe SORET

Les trois scrutatrices

Christelle CARIOU

Morgane JAVIER